

Refuser l'asservissement et la censure en rejetant le projet de loi de J.-M. Blanquer

Rejeté massivement dans toutes les instances consultatives du ministère de l'Éducation nationale, le projet de loi *Pour une école de la confiance* de J.-M. Blanquer sera prochainement présenté à l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi est accompagné d'une étude d'impact édifiante sur les attendus réels de l'article 1^{er}. Les dispositions prises dans cet article pourront être invoquées pour sanctionner ce que le ministre ne peut punir actuellement : les enseignant-es cherchant " *à dénigrer auprès du public par des propos gravement mensongers ou diffamatoires leurs collègues et de manière générale l'institution scolaire*", que ce soit dans ou hors l'exercice de leur profession !

Toute critique formulée par un personnel sur l'institution deviendrait légalement sanctionnable par une révocation. Le ministre entend ainsi instaurer un devoir de réserve jusqu'alors inédit pour les enseignant-es et réservé aux seuls cadres du système éducatif.

Pour le SNUEP-FSU, par cette loi, le ministre tente, en guise de confiance, d'assujettir la profession et d'éviter toute forme de critique, au risque, pour les enseignant-es, de perdre leur emploi !

Le SNUEP-FSU s'insurge de cette démarche et rappelle au ministre que la confiance ne peut passer par autre chose que par le dialogue et l'écoute, ce qu'il se refuse à faire actuellement avec les personnels et les jeunes mobilisés contre ses réformes néfastes.

Avec son projet de loi, le ministre prépare une école de la défiance, de la concurrence et du contrôle. Il vise aussi le démantèlement du service public de l'Éducation nationale.

Le SNUEP-FSU demande aux députés de rejeter le projet de loi *Pour l'école de la confiance*.

Le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des collègues à participer massivement à toutes les mobilisations permettant de contrer la réforme de la voie professionnelle, pour son retrait, et pour l'ouverture de nouvelles négociations réellement attentives aux attentes de la profession et de la jeunesse.

Paris, le 18 décembre 2018